

Eupen, le 2 avril 2024

## Compétences des élèves - Nous avons besoin de votre avis !

Chère concitoyenne, cher concitoyen,

### Le Parlement vous a tiré au sort : Vous pouvez devenir membre de l'Assemblée citoyenne !

Inscrivez-vous et rencontrez quelque 29 autres citoyens tirés au sort. Ensemble, vous aurez l'occasion de donner votre avis au monde politique sur le thème "Compétences des élèves : Comment les écoles des Cantons de l'Est peuvent-elles préparer leurs élèves à l'avenir ?"

Au cours **d'environ 5 réunions**, vous vous informerez et discuterez avec les autres membres, puis vous formulerez des recommandations à la politique. Une indemnité et des frais de déplacement vous seront versés pour votre participation aux réunions.

**Tout le monde peut participer : Aucune connaissance particulière n'est requise !** Vous recevrez du matériel d'information et pourrez écouter des experts afin de vous familiariser avec le sujet. L'idée est que des citoyens ordinaires donnent leur avis. La discussion est accompagnée par un modérateur professionnel afin que chacun puisse s'exprimer. La langue de travail sera l'allemand.

Ensuite, certains participants présentent aux responsables politiques les recommandations élaborées par l'Assemblée citoyenne. Les politiciens expliquent ensuite, lors d'une séance publique, comment ils vont mettre en œuvre les recommandations. Un an plus tard, on contrôle si les politiciens ont tenu leurs promesses. **Le dialogue citoyen peut donc avoir une influence directe sur la politique des Cantons de l'Est !**

Si vous souhaitez en faire partie, **veuillez remplir le formulaire jaune ci-joint** et me le renvoyer par courrier ou par courriel **avant le 19 avril 2024**. Nous tirerons ensuite au sort les 30 participants définitifs parmi toutes les réponses positives reçues. Si vous avez des questions ou des doutes, n'hésitez pas à me contacter.

Faites savoir à nos politiciens ce que vous pensez des "compétences des élèves" et contribuez à ce que les écoles des Cantons de l'Est préparent leurs élèves à l'avenir.

Je me réjouis de votre réponse !

Anna Stuers  
Secrétaire permanente du Dialogue civil permanent en Belgique de l'Est  
Parlement de la Communauté germanophone de Belgique

**Veuillez également consulter les informations au verso !**



**Les réunions** durent de 9h à 16h et **auront probablement lieu comme suit** : Samedi 14/9/24 et 28/9/24 au Parlement à Eupen ; 12/10/24 et 26/10/24 au "Triangel" à Saint Vith, et 9/11/24 au Parlement à Eupen. Un service de restauration sera assuré.

Nous vous prions également de **remplir le questionnaire bleu ci-joint** et de nous le faire parvenir avec le formulaire jaune. Cela nous permettra de nous évaluer et de nous améliorer. Merci beaucoup pour votre soutien !

---

**Note :**

§ 4 – Si vous exercer un des mandats ou fonctions suivants, vous ne pouvez malheureusement pas participer :

- a. Membre du Parlement, de la Chambre des représentants, du Sénat, du Parlement wallon et du Parlement européen ;
- b. Membre du gouvernement fédéral, d'un gouvernement communautaire ou régional ;
- c. Gouverneur de province, vice-gouverneur, gouverneur adjoint ou greffier provincial ;
- d. Membre du conseil provincial de Liège ;
- e. Commissaire d'arrondissement ;
- f. Titulaire d'une fonction de l'ordre judiciaire ;
- g. Conseiller d'Etat, assesseur de la section législation ou membre de l'auditorat, du bureau de coordination ou du greffe du Conseil d'Etat ;
- h. Juge, référendaire ou greffier près la Cour constitutionnelle ;
- i. Membre de la Cour des comptes ;
- j. Tout mandat auprès d'un organisme public ou privé en tant que représentant de l'Etat, d'une communauté, d'une région, d'une province ou d'une commune, dans la mesure où sont liés à ce mandat plus de pouvoirs qu'une simple appartenance à l'assemblée générale ou au conseil d'administration dudit organisme ;
- k. Bourgmestre, échevin, président d'un CPAS, conseiller communal ou membre du conseil de l'aide sociale ;
- l. Une fonction sous le contrôle direct du Parlement ou du gouvernement, à l'exception des membres du personnel de l'enseignement communautaire ;
- m. Une fonction dirigeante auprès d'un organisme d'intérêt public de la Communauté germanophone.

Vous trouverez des informations sur la protection des données ici :

<https://www.buergerdialog.be/fr/protection-des-donnees-1>.